

**POLITIQUE RELATIVE  
À LA RECONNAISSANCE DES PERSONNES  
NOUVELLEMENT RETRAITÉES**

But : Souligner le départ à la retraite des membres du SFCP 1575.

La reconnaissance des personnes nouvellement retraitées durant l'année financière se déroulera lors d'une activité sociale.

La section locale paie le coût de l'activité à la personne retraitée.

Un cadeau d'une valeur de cent cinquante dollars (150 \$) est remis à la personne retraitée pendant l'année financière.

Un montant additionnel de soixante-quinze dollars (75 \$) est ajouté à ce montant si la personne salariée a participé au moins cinq (5) années aux différents comités syndicaux, incluant le conseil exécutif et les syndicats.